

Les priorités de l'ANRU confortées par le rapport de la Cour des comptes

La commission des finances du Sénat a rendu public ce jour le rapport dont elle avait demandé la réalisation à la Cour des comptes sur le fonctionnement de l'ANRU et sur la mise en œuvre de ses programmes d'intervention pour le renouvellement urbain des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ce rapport s'inscrit dans un cycle régulier, cinq ans après le précédent rapport global sur l'ANRU déjà commandité par la commission des finances du Sénat.

L'ANRU se félicite de cet exercice pleinement légitime de contrôle régulier de son action à la fois par la représentation nationale et par la Cour des comptes.

Tout en soulignant certains points perfectibles, largement partagés par l'ANRU et objet pour l'essentiel de travaux en cours, le rapport souligne le poids des missions et des chantiers clés portés par l'Agence sur la période, ainsi que sa nécessaire capacité d'adaptation permanente face à la grande évolutivité de son environnement d'action. Elle relève les améliorations apportées ces dernières années dans le fonctionnement, la gouvernance et la maîtrise des dépenses internes et externes de l'Agence. Elle ne fait état d'aucune difficulté majeure de gestion et ne caractérise aucune dérive ou dysfonctionnement.

L'ANRU est pleinement engagée sur les chantiers évoqués par la Cour, liés à l'amélioration de son système d'information, au renforcement du contrôle interne et à l'évolution de son cadre de gestion, notamment dans la perspective du passage à la comptabilité industrielle et commerciale au 1er janvier 2021.

La Cour relève que le déploiement du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) a pris du temps lors des premières années, tout en identifiant les raisons de ce calendrier. Elle souligne néanmoins la très forte accélération opérée depuis deux ans, qui a permis la validation des projets de renouvellement urbain de près de 400 quartiers, mobilisant près de 10,3 milliards d'euros de concours financiers (34 Mds tous financeurs confondus), permettant de programmer notamment environ 90 000 démolitions de logements sociaux, 65 000 reconstructions, 120 000 réhabilitations et 107 000 résidentialisations, ainsi que plus de 800 équipements publics sur tout le territoire national.

La Cour souligne enfin que la situation financière de l'agence est saine, tout en appelant à la nécessité de la conforter sur toute la durée du programme.

L'ANRU a été et reste confrontée à des défis de grande ampleur. La Cour souligne que pour les relever elle pourra s'appuyer sur son savoir-faire reconnu et sur la mobilisation coordonnée de ses nombreux partenaires.

Dans le contexte de crise sanitaire, l'ANRU a rappelé lors de son audition publique de ce jour devant la commission des finances du Sénat, sa volonté d'accompagner les acteurs de terrain, collectivités et bailleurs sociaux, dans le déploiement le plus rapide et efficace possible de ces projets au bénéfice des habitants concernés. Le conseil d'administration de l'Agence du 23 juin sera l'occasion d'adopter une série de mesures de simplification et d'accélération en ce sens pour amplifier la dynamique ayant déjà permis la finalisation de plus de 250 opérations et la mise en chantier de près de 500 opérations complémentaires dans le cadre du NPNRU.

CONTACT PRESSE ANRU
Direction des Relations publiques
et de la Communication
Damien Ranger / Laurence Quercy
01 53 63 55 05 - dranger@anru.fr -
lquercy@anru.fr